



# CONDUIRE LES ENTRETIENS D'ÉVALUATION ET PROFESSIONNELS

Les mouvements sectoriels forts que vivent les établissements et services conduisent à adapter et à développer les compétences au sein des équipes. Ils rendent nécessaires la mise en place d'une gestion des compétences et la conduite d'entretiens individuels pour préparer les individus et les organisations.

De plus, depuis 2003, la responsabilité de l'employeur en termes de gestion du parcours professionnel du salarié et de formation « tout au long

de la vie » s'est élargie. Les nouvelles dispositions de la loi de mars 2014 relative à la formation professionnelle, confirment cette évolution, notamment en rendant obligatoires l'entretien professionnel et le suivi du parcours professionnel du salarié en termes de formation et d'évolution professionnelle.

## OBJECTIFS

- Repérer et évaluer les compétences par rapport à une situation de travail
- Développer l'exploration et l'accompagnement d'un projet d'évolution professionnelle
- Savoir conduire et articuler un entretien d'évaluation et un entretien professionnel
- Pouvoir construire des grilles d'entretien adaptées au secteur
- Resituer les entretiens dans leur dimension managériale

## CONTENU

### Les enjeux de la gestion des compétences

Le contexte du secteur sanitaire, social et médico-social  
La gestion des parcours professionnels  
La transposition de la stratégie et du projet d'établissement en compétences-cibles  
Rappel sur les éléments constitutifs de compétences en lien avec la fiche de poste

### Construire le processus d'évaluation

La contribution attendue/réalisée/perçue  
La confrontation à un référentiel (fiche de poste, emplois et compétences)  
Les entrées et sorties du processus d'évaluation  
L'opportunité de l'auto-évaluation  
La formalisation et l'amélioration du processus d'évaluation

### Accompagner un projet d'évolution professionnelle

L'obligation légale et ses conséquences  
L'exploration du projet d'évolution professionnelle  
Les dispositifs d'orientation et de formation et les acteurs  
Comment gérer une demande en fonction des possibilités de l'établissement ?

### Conduire l'entretien individuel : techniques et mise en perspective

L'articulation des différents entretiens ou bilans professionnels  
L'organisation des entretiens d'évaluation et professionnels : Qui ? Quand ? Quelle durée ? Quelle préparation ? Quelle communication ?  
La conduite d'un entretien en face à face : techniques, traitement des objections et des situations difficiles  
Les effets de l'entretien et le suivi des engagements

### La construction des grilles d'entretien d'évaluation et professionnels

L'objectif et l'articulation des outils en lien avec les dispositions légales  
La construction de grilles adaptées aux objectifs de chacun des entretiens  
Analyse critique de grilles d'entretien d'établissements et services du secteur, recommandations  
La consultation des IRP

### Problématique managériale de l'évaluation et de la gestion de l'évolution professionnelle

La démarche d'évaluation : élément de motivation ou source de stress au travail ?  
Conjuguer égalité de traitement et reconnaissance de performance individuelle ?  
Soutenir une démarche d'évolution professionnelle en l'absence de solutions envisageables au sein de l'établissement ?  
Évaluer les compétences dans un contexte de changement ?  
Faire évoluer et enrichir des compétences en fin de parcours professionnel ?



**23 & 24 septembre 2015**



**Bordeaux-Pessac**

€ **632 €**  
par personne

**2 jours**



**01 53 98 95 03**



**formation@fehpa.fr**

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
<b>SEPTEMBRE</b>
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

Prérequis  
Connaissances relatives à une fonction managériale et/ou RH

## PUBLICS

- Cadres dirigeants et cadres intermédiaires
- Directeurs et responsables des ressources humaines

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

### Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- cas pratiques et mises en situation
- travaux en sous-groupes
- échanges et mutualisation

## INTERVENANT

- Consultant spécialisé en ressources humaines



## BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

À retourner par mail à [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr) ou par fax au **01 53 98 95 02**  
ou **FEHAP Formation - 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS**

**Intitulé du stage :** **CONDUIRE LES ENTRETIENS D'ÉVALUATION ET PROFESSIONNELS**

Date(s) : 23 & 24 septembre 2015

Lieu : Bordeaux-Pessac

Coût du stage : 632 € / personne

*Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies sur le bulletin d'inscription peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification. Elles sont utilisées exclusivement par la FEHAP.*

**Les coordonnées de l'établissement :**

N° Adhérent FEHAP (obligatoire) : ..... (1 lettre suivie de 5 chiffres)

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Mail de l'établissement : .....

Nom du responsable formation : .....

**Mail du responsable formation :** .....

Les stagiaires

Nom	Prénom	Adresse mail du stagiaire obligatoire à écrire très lisiblement	Fonction

### Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP

Par virement bancaire - CREDITCOOP CONVENTION : IBAN - FR76 4255 9000 2051 0200 1496 962  
CODE BIC - CCOPFRPPXXX

*Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :*

→ **le n° d'adhérent** → **le nom du/des stagiaire(s)** → **l'intitulé de la formation** → **la date de la formation**

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination : .....

Adresse : ..... CP : .....

### Conditions générales des prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

Le .....

Signature du Directeur et cachet de l'établissement



# CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015

## INSCRIPTION

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

À réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

## TARIF DES FORMATIONS « INTER\* »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif peut être appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle suivi partiellement est dû dans sa totalité.

## ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTR » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

## ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

### Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

### Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

## FACTURATION

À l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

## FORMATION EN « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

## RESPONSABILITE

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

## LITIGE

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

\* Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.